

MAIRIE DE RUFFEC**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****● SEANCE DU JEUDI 25 JANVIER 2024 ●**

Membres du Conseil Municipal	23
Membres en exercice	23
Membres ayant délibéré	21
Date de la convocation	19/01/2024
Date d'affichage de la convocation	19/01/2024

PRESENTS : M. Thierry BASTIER, M. Jean-François JOBIT, Mme Nina BASTIER, M. Jean-Paul FORT, M. Guy PELLADEAUD, Mme Nicole GAYOUX, M. Jean COITEUX, M. Jean-Pierre CHARDONNET, M. Jean-Michel ARDOUIN, Mme Catherine SENNAVOINE, M. Hervé JAMBARD, Mme Aurélie SARRAZIN, M. Bernard PICHON, Mme Catherine BOULENGER, Mme Murielle BEAL, Mme Nicole BOES, Mme Marguerite D'ARGENT

POUVOIRS : Mme Sylvie BEAUVAL en faveur de Mme Nina BASTIER, M. Éric MOULIGNIER en faveur de M. Jean-Pierre CHARDONNET, M. Jean-Michel JEANNET en faveur de Mme Catherine BOULENGER, M. François POHU en faveur de M. Thierry BASTIER

ABSENTS : Mme Catherine DEROUSSEAU, M. Franck LOPEZ

M. Jean-François JOBIT est désigné secrétaire de séance.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CCAS DE RUFFEC POUR L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2313,
Vu la demande formulée par le CCAS de Ruffec,

Considérant la nécessité pour la commune de Ruffec d'assurer les financements nécessaires au fonctionnement du CCAS qui porte la politique sociale de la Commune ;

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : D'attribuer une subvention au CCAS de RUFFEC d'un montant de 150 000 € au titre de l'année 2024.

ARTICLE 2 : Précise que le versement de la subvention se fera par acomptes mensuels d'un montant de 12 500 €.

ARTICLE 3 : Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2024 de la Commune.

ARTICLE 4 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète et au Comptable Public.

Publiée et transmise au
Contrôle de légalité le 31/01/2024

Pour copie conforme
Le Maire,

Thierry BASTIER

